

12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER = COGOLIN = GASSIN = GRIMAUD = LA CROIX-VALMER = LA GARDE-FREINET = LA MOLE LE PLAN-DE-LA-TOUR = RAMATUELLE = RAYOL-CANADEL-SUR-MER = SAINT-TROPEZ = SAINTE-MAXIME

www.cc-golfedesainttropez.fr

Cabinet du Président
Bruno QUIVY, Directeur de cabinet
bquivy@cc-golfedesainttropez.fr
04 94 55 71 51 – 06 26 58 60 65

Monsieur le Préfet du Var Préfecture du Var Hôtel de la Préfecture Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie 83070 TOULON

Nos réf.: VM/DB/BQ/KC 2020- Cogolin, le 12 mai 2020

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite aux mesures de déconfinement en vigueur dans notre pays depuis le 11 mai, je me permets de vous adresser ce courrier pour vous informer que les maires des communes littorales du golfe de Saint-Tropez vont vous solliciter ces jours-ci pour obtenir l'ouverture des plages au public à compter du samedi 16 mai.

En effet, nous nous sommes réunis avec les maires concernés lundi 11 mai, pour examiner ensemble les mesures à prendre pour préparer l'ouverture des plages dans les meilleurs délais.

Chacun des neuf maires des communes de Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, Le Rayol-Canadel, Ramatuelle, Sainte-Maxime et Saint-Tropez, souhaite ouvrir dès ce samedi 16 mai, afin de répondre à la demande de la population.

Chacun va vous faire parvenir un courrier et un dossier argumentés pour obtenir cette réouverture, qui sera naturellement préparée avec le plus grand soin par les services municipaux, pour respecter les règles sanitaires en usage désormais dans notre pays.

Cette réouverture est nécessaire pour le bien-être de notre population, confinée depuis deux mois, qui ne comprendrait pas que le littoral reste interdit à la promenade ou la baignade, alors que d'autres lieux sont désormais ouverts à tous.

Nos habitants du golfe de Saint-Tropez ont fait preuve, depuis deux mois, d'un vrai civisme, en respectant dans leur ensemble les mesures sanitaires. Je suis certain qu'ils sauront se montrer responsables et civiques lors de leur retour sur les plages.

De plus, cette réouverture est indispensable pour donner un signal fort à notre économie locale qui, vous le savez, est en grande partie liée au tourisme. Au moment où débute la saison estivale, il est indispensable de commencer à redonner du souffle à notre économie.

La réouverture des plages témoignerait ainsi d'un retour progressif à la normale et permettrait d'envisager, d'ici quelques semaines, une reprise d'activités des entreprises liées à l'économie touristique. Cette reprise est aussi nécessaire en termes d'emplois, puisque le golfe de Saint-Tropez compte de nombreux emplois saisonniers. De très nombreuses familles vivant dans notre territoire n'ont que ce type d'emplois pour vivre.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des maires du littoral de la Communauté de communes a établi, au cours de notre réunion du 11 mai, un cahier des charges des mesures à prendre pour la réouverture des plages, mesures que vous pourrez retrouver dans chaque courrier transmis par les maires. Cette unanimité dans notre démarche témoigne d'une volonté partagée de procéder à cette réouverture de façon concertée, efficace et partagée sur l'ensemble du territoire.

.../...

Certain de votre attention à propos de cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées,

Le Président,

Vincent MORISSE, Maire de Sainte-Maxime

> Hôtel Communautaire = 2, rue Blaise Pascal = 83310 Cogolin Tél. : 04 94 55 70 30 = Fax : 04 94 54 56 39 = Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr